



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2021

Le présent compte rendu est pris en application des dispositions des articles L2121-15, 25 et R2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				GHIPPONI	Anne-Marie	X			
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain	X			
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie		X		Paul BONESSO
LECLERC	Caroline	X				PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				JOURDAN	Éric	X			
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HEILLY	William	X			
POURRIERE	Denis	X						17	01	01	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents (P) : 17

Absents excusés ayant donné procuration : 02 (01) :

- Alain THOUROUDE à Arlette RUIZ, (M. THOUROUDE est ensuite arrivé à 19h30, et participera aux votes à compter du point n°3 de l'ordre du jour rapporté à la présente séance),
- Line-Marie MURE à Paul BONESSO

Absents sans procuration : 01 : Sébastien PAUTE

A l'appel des conseillers présents, le quorum tel que défini à l'article Article L2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales étant constaté, le Maire a déclaré la séance du conseil municipal ouverte.

- 1) **Nomination d'un secrétaire de séance,**
Mme Caroline LECLERC a été proposée comme secrétaire de séance.
Adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
- 2) **Adoption du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 juillet 2021,**
Adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
- 3) **Ressources humaines, création de postes au Tableau des effectifs :**
- Création d'emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité :
2 postes d'agents contractuels non permanents à temps complets rémunérés par correspondance avec la grille indiciaire des Adjoints Techniques de 2^e classe.
1 poste d'agent contractuel non permanent à temps complet rémunéré par correspondance avec la grille indiciaire des Adjoints Administratifs de 2^e classe.

3 postes d'agents contractuels non permanents à temps non complets pour une quotité horaire hebdomadaire de 20 heures, rémunérés par correspondance avec la grille indiciaire des Adjoints Techniques de 2^e classe.

1 poste d'agent contractuel non permanent à temps non complet pour une quotité horaire hebdomadaire de 10 heures, rémunéré par correspondance avec la grille indiciaire des Adjoints Techniques de 2^e classe.

- Création d'emploi permanent : 2 postes d'Adjoints Techniques de 2^e classe à temps complet,

- Création d'un emploi contractuel non permanent à temps non complet d'AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap)

Adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

- 4) **Mise en place d'une servitude DFCI sur la piste n°P114 et sa liaison au profit de la Communauté de Communes Provence Verdon,**
Adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
- 5) **Convention de servitude de passage quartier des Bourdas sur la parcelle BS n°1 au profit de la parcelle BS n°2**
Adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
- 6) **Avis du Conseil Municipal sur un projet de convention de pâturage,**
Adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
- 7) **Points divers : information du Conseil Municipal sur un projet pilote déposé par l'ADAPEI 83 portant réhabilitation et requalification de la Maison de retraite dans le cadre des dispositifs du Segur de la santé ;**
S'agissant d'une simple information il n'y a pas eu de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance du Conseil Municipal à 22h00

Le Maire,
E. HUGOU

